

Gazette

OCTOBRE 2025



MAIRIE
DE
BÉDENAC
17210

Ancien atelier



Un nouvel atelier à Bédenac

Vous pouvez maintenant regarder impasse de la gare à BÉDENAC un bâtiment qui se dresse, conséquence d'un investissement municipal devenu nécessaire.



LA MAIRIE EST OUVERTE DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H À 12H30

INFOS MUNICIPALES

Nouvel atelier

Vous pouvez maintenant regarder impasse de la gare à BÉDENAC un bâtiment qui se dresse, conséquence d'un investissement municipal devenu nécessaire. Il s'agit du nouvel atelier, en remplacement de l'ancien contrôlé en 2018 par l'inspection du travail.

En Janvier 2019, le programme annuel de prévention des risques professionnels était remis à la Mairie avec une liste de prescriptions pour les services techniques dont voici un florilège :

Délimiter une zone de stockage des carburants, aménager une zone de stockage des huiles, séparer les produits chimiques, aménager des stockages séparés et adaptés (bacs de rétention).

Aménager un espace atelier chauffé dans le local. Aménager un local pour le personnel ; 1 vestiaire double par agent (vêtement de ville, vêtement de travail, une douche, un sanitaire, un espace de repos chauffé).

En matière de santé et de sécurité au travail, les trois versants de la fonction publique sont soumis au Code du Travail. La responsabilité de l'autorité territoriale quant à la sécurité et à la protection de la santé de leurs agents s'inspire directement des dispositions des règles du Code du travail. En cas de manquement, la sanction est la suivante ; 5 ans de prison et 75 000€ d'amende.

L'ancien atelier agrandi en 2019 n'a pas tenu compte de ces prescriptions.

Par ailleurs, il n'existe aucun point de récupération des eaux polluées par le nettoyage actuel des engins sur la voie publique. Tout ce qui est entreposé à l'intérieur y moisi, des croquettes pour les animaux recueillis aux documents papiers ou les rouleaux de sacs qui sont ensuite distribués aux administrés.

Le stockage des matériaux tels que le calcaire ou le sable, ne pouvait se faire jusqu'alors que sur le parking du cimetière faute d'endroit sécurisé. C'est l'endroit idéal pour venir se servir gratuitement pour ceux qui ont besoin de matériaux depuis des années et tout ceci aux frais du contribuable.

Le rangement du matériel communal était dispersé dans différents bâtiments, donc éparpillé sur le territoire entre BÉDENAC et le hameau de CHIERZAC.

Au début de mon mandat, même les pièces au dessus de la salle des mariages étaient réservées au stockage au mépris des règles d'incendie et de sécurité. Maintenant tout sera regroupé en un seul lieu pour en optimiser la gestion sur une surface de 330 m².

D'ailleurs, vous devez aussi savoir que les services municipaux reçoivent des stagiaires qui viennent des communes alentours tout au long de l'année. Le dernier âgé de 17 ans est venu au cours du mois de décembre. D'après vous, ou pouvait-il rester au chaud pendant sa pause méridienne pour déjeuner Et bien nulle part faute de local adapté.



Les agents ont certes des devoirs mais aussi des droits au moins d'avoir des toilettes privées. Il fallait mettre un terme à cette situation, sans que la municipalité ne doive payer de lourdes indemnités pour des prescriptions non respectées. Alors mettons nous en conformité avant tout, nous devons montrer l'exemple.

Il est envisagé d'utiliser l'ancien bâtiment comme garage en location pour les particuliers qui le souhaitent, soit pour les véhicules ou les camping cars. Les administrés intéressés par cette solution, peuvent s'adresser à la Mairie pour se positionner.

Ce bâtiment d'une surface de 324 m² peut quand même accueillir quelques véhicules.

Élections municipales 2026

Effets de la loi du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité.

En mars 2026, les conseillers municipaux des communes de moins de 1000 habitants seront élus au scrutin de liste à deux tours.

Les électeurs voteront pour des listes sans possibilité de panachage (liste bloquée).

IMPORTANT :

Il sera donc interdit de rayer des candidats ou de modifier l'ordre de la liste.

Le bulletin sera considéré comme nul s'il comporte une modification manuscrite de quelque ordre que ce soit.

11 novembre

La cérémonie s'est déroulée au monument aux morts de BÉDENAC à 10H15 ce 11/11. Nous avons regretté l'absence de notre porte drapeau M. Philippe COIFFARD qui était souffrant.

Cérémonie dirigée par M. CHATEAU Jean-Claude, en présence du Maire, du conseil municipal, des administrés, de 6 sapeurs-pompiers du centre de secours de MONTLIEU-LA GARDE et du directeur du centre de détention de BÉDENAC.

Le verre de l'amitié a été servi à l'issue de la cérémonie.



Paroisse

Information de l'Eglise Catholique en Charente-Maritime, Diocèse de LA ROCHELLE.

Soucieux de conserver la cordialité des relations existant en l'Eglise catholique et les collectivités publiques, le Diocèse nous informe de la nouvelle nomination d'un curé sur la commune de BÉDENAC à compter du 1^{er} septembre 2025.

Monsieur l'Abbé Camille COLY est nommé curé de la paroisse Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus en remplacement de l'Abbé Rémi VEILLON.

Participation citoyenne

La participation citoyenne s'est considérablement développée en Charente Maritime avec dans ce partenariat, aux côtés du groupement de gendarmerie départementale, la volonté commune de rassurer la population, d'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre les vols et cambriolages, et d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Cette nouvelle forme de coopération, fondée sur la solidarité de voisinage, permet avec l'appui et sous le contrôle de l'État de faire participer les acteurs locaux de la sécurité et la population à la sécurité de leur propre environnement. Elle s'inscrit pleinement dans le cadre d'un plan de prévention de la délinquance adapté à notre territoire.

Le dispositif de participation citoyenne consiste pour les habitants d'une même zone ou d'un même quartier à apporter une aide aux forces régaliennes dans la lutte contre les phénomènes de délinquance par une action complémentaire et de proximité.

Le dispositif de participation citoyenne relève d'un protocole d'accord tripartite entre le préfet, le maire et la gendarmerie, sur lequel le procureur de la République exerce un droit de regard quant à sa légalité.

1- Principe du dispositif

Il vise à :

- rassurer la population ;
- améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation ;
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité ;



- sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

Empruntant la forme d'un réseau de **solidarités de voisinage**, constitué d'une ou plusieurs **chaînes de vigilance structurées autour d'habitants d'une même rue ou d'un même quartier**, le dispositif doit permettre d'alerter la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins.

Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie. Par conséquent, cela exclut l'organisation de toute patrouille ou intervention hors le cadre de crimes ou de délits flagrants prévus par l'article 73 du Code de Procédure Pénale. (Interpellation de tout individu dans le cadre flagrant par un citoyen).

2- Rôle du maire

Le maire, en tant qu'acteur clé de la sécurité publique et de la prévention de la délinquance sur son territoire, est chargé, en collaboration étroite avec la gendarmerie, de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi de ce dispositif.

Il met en place une ou plusieurs chaînes de vigilance structurées autour d'habitants d'une même rue ou d'un même quartier à déterminer. Ce maillage est fondé sur le principe de la solidarité et animé par un esprit civique.

Les personnes référentes volontaires sont choisies parmi les habitants par le maire et sont agréées par la gendarmerie. Ces référents sont choisis, après enquête de moralité, pour leur fiabilité et leur disponibilité.



Ces référents peuvent appeler directement la gendarmerie en cas d'absence du titulaire. Il y a aussi la possibilité d'organiser des réunions en mairie avec les services de l'État.

Pour vous rassurer, il existe si vous craignez pour votre sécurité l'anonymat de l'information ou tout simplement de rendre-compte au maire qui se chargera de faire le relais.

3- Rôle des référents

Sensibilisés aux phénomènes de la délinquance, les référents relaient l'action de la gendarmerie auprès de la population et favorisent ainsi la diffusion de conseils préventifs pour lutter plus particulièrement contre la délinquance d'appropriation et les dégradations.

Les référents accomplissent des **actes élémentaires de prévention** tels que la surveillance des logements temporairement inhabités et les communiquent à un référent principal qui est l'entrée unique avec la gendarmerie. En son absence, ils peuvent s'adresser directement aux forces de sécurité.

Ils sont étroitement associés à l'action de prévention des cambriolages intitulée « opération tranquillité vacances » mise en œuvre sous l'autorité de la gendarmerie.

4- Procédure d'information

A minima, un correspondant gendarmerie est désigné dans chaque brigade pour être l'interlocuteur privilégié du maire et des référents. Dans notre cas, il s'agit du gendarme CIADOUX.



Dans le respect des dispositions de l'article 11 du Code de Procédure Pénale, (secret professionnel) des échanges s'opèrent entre les correspondants gendarmerie et le maire quant aux faits de délinquance constatés sur sa commune.

Le dispositif qui se base sur une continuité de l'information, s'appuie sur un éventail de vecteurs de communication propices à la multiplication des échanges (rencontres, téléphone, Internet).

Cette procédure s'inscrit pleinement dans le cadre de l'article L. 2211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui instaure pour les forces de sécurité intérieure « l'obligation d'informer sans délai le maire des infractions (agressions, violences graves, accidents de la route...) causant un trouble à l'ordre public commises sur le territoire de la commune ».

Enfin, un rendez-vous sur objectif sera réalisé avec la gendarmerie après un an d'exercice, soit fin 2025.

Gendarme référent :

Gendarme CIADOUX à MONTGUYON.

Assainissement



Au cours du mois de Septembre 2025, vous avez pu remarquer des travaux en cours de réalisation autour de la guinguette.

Il s'agissait de travaux pour la mise aux normes de l'assainissement des toilettes publiques de la place du même nom après le bilan de la campagne de contrôle des installations sur la commune en 2022 et 2023. L'ancien système n'était pas en conformité et des travaux étaient nécessaires pour y remédier.

C'est chose faite, maintenant le réseau est conforme pour une utilisation publique.

AFAFE

Suite à l'aménagement foncier agricole forestier et environnemental (AFAFE) sur les communes de BÉDENAC, MONTLIEU-LA GARDE et ORIGNOLLES, avec extension sur BÉDENAC, des travaux connexes ont été entrepris au Nord de « Linières ».

Il s'agit de la création de 4 équipements : une piste forestière, un chemin de desserte forestier, un point d'eau DFCI, une aire de stockage et une aire de retournement.

Un maître d'œuvre, M. Rachid BOUTIBA à GRADIGNAN a été chargé de coordonner les travaux communs aux trois communes.

Pour BÉDENAC, c'est l'entreprise DUPUY sise à SAINT PRIVAT EN PERIGORD, qui a remporté l'appel d'offres et donc réalisé les travaux, terminés et réceptionnés le 16 juillet 2025.

Le montant estimatif à 62805€ a été subventionné



à 80% par le département et le FEADER (Fonds Européen agricole pour le développement rural).

Afin de stabiliser les nouvelles pistes, un arrêté d'interdiction de circulation a été pris jusqu'au 16/7/2026 et des obstacles mis en place pour en assurer l'application.

Il est à souligner la qualité de l'organisation du travail mis en place par le géomètre expert et la réalisation finale par l'entreprise DUPUY.



Lavoir de Bédénac

Photos du lavoir de BÉDENAC sur la rivière « le Meudon » lors de sa construction en 1957. Il n'a que très peu servi, après l'invention du lave linge qui est venu faciliter les tâches ménagères pour toutes les familles.



Abandon de déchets

Comme souvent, certaines personnes indélicates viennent déverser leurs déchets sur notre beau territoire. Notre forêt, notre nature et nos chemins sont parfois les victimes de gestes inconsidérés de gens qui lâchement se débarrassent de leurs déchets de travaux réalisés soit chez eux, soit par des professionnels, afin de ne pas payer le dépôt en déchetterie.

Heureusement, nous parvenons parfois à récupérer des indices qui nous permettent d'en identifier la provenance et faire condamner leurs auteurs. Certains d'entre eux ont eu à payer une note salée, qui est bien supérieure au tarif de la déchetterie.

Les services de la voirie ne sont pas chargés de ramasser et trier les déchets de ceux qui n'en ont pas le



courage pour des motifs futiles.

Les administrés qui seraient témoins de ces faits, peuvent s'adresser en Mairie qui y donnera une suite.



Jeu pour les enfant

En remplacement de l'ancien jeu pour les enfants situé place de la guinguette à BÉDENAC devenu obsolète et dangereux, un nouveau jeu a été installé.

Cette aire collective est un lieu d'épanouissement qui doit respecter des exigences de sécurité sous la surveillance des parents.





DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M.) BEDENAC

La prévention, notre priorité

L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

L'équipe municipale a décidé l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise. La réalisation du P.C.S. répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite.

Ce D.I.C.R.I.M. présente les risques qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.



Le Maire de Bedenac

LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE :

- Inondation
- Neige / Verglas
- Tempête
- Feux de forêts
- Mouvement de terrain
- Séisme
- Transport de matières dangereuses
- Pandémie
- Canicule
- Grand froid

LES ARRÊTÉS PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE (CatNat)

- 7 arrêtés CatNat **Inondation**
- 3 arrêtés CatNat **Mouvement de terrain**



LE DISPOSITIF DE SAUVEGARDE



LES MOYENS D'ALERTE SUR MA COMMUNE

Pour diffuser une alerte à la population, la municipalité dispose des moyens suivants:

- Appels téléphoniques
- Porte à porte
- Panneaux lumineux
- Site internet de la commune
- Application mobile



OÙ SE RÉFUGIER EN CAS D'ÉVACUATION ?

En cas d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre dans l'un des centres d'accueil suivants:



Salle des fêtes, Ancienne école de Chierzac (accueil secondaire)



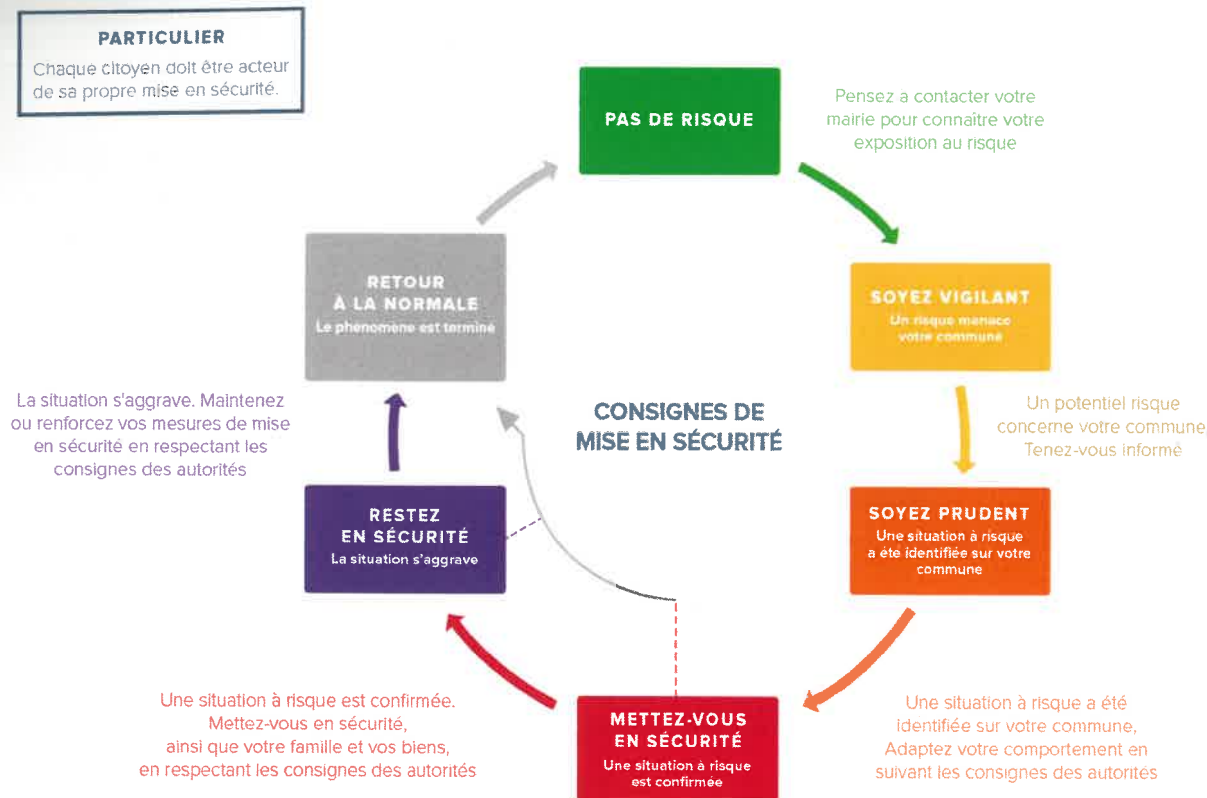
LES NUMÉROS & LIENS UTILES

- N° Mairie : **05 46 04 45 39**
- Intercommunalité / EPCI : **05.46.48.12.11**
- Pompiers : **18 ou 112**
- Police / Gendarmerie : **17**
- Police municipale :
- Site commune : www.bedenac17.fr
- Préfecture : www.charente-maritime.gouv.fr
- Inforoute : <https://www.inforoutefrance.fr/>
- Météo France : www.meteofrance.com
- Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr
- France Bleu : **100.1 FM**



**Dans tous les cas, respectez les consignes de sécurité
diffusées par les autorités**

LES NIVEAUX DE SÉCURITÉ PREDICT



J'AGIS POUR MA SÉCURITÉ

CONSTITUEZ VOTRE KIT DE SÉCURITÉ

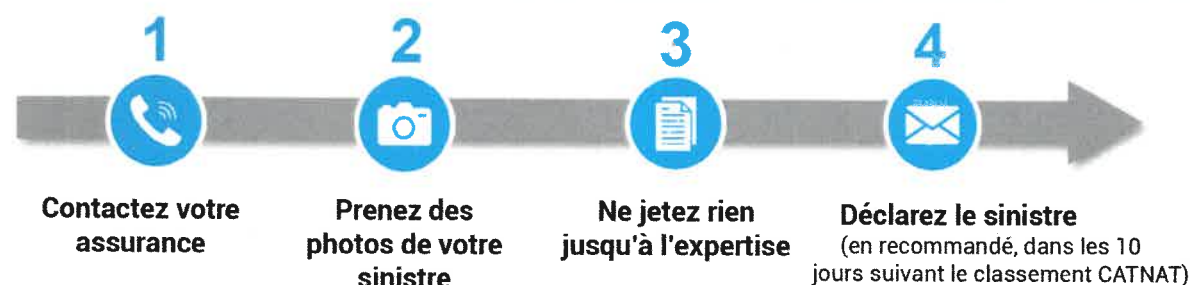


LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÉCURITÉ

Le Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) destiné aux personnes vivant sous le même toit afin de leur permettre de se préparer aux situations de crise :

Document téléchargeable
<http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf>

LES DEMARCHES D'INDEMNISATION



LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une **submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau**. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'**améliorer la résilience** des populations, du territoire et des activités économiques.



Les **repères de crues** ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu'une crue majeure peut se reproduire à l'avenir.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

- Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).
- Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info).

PENDANT

- Évitez tout déplacement inutile.
- Ne téléphonez qu'en cas de besoin.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Sur demande des autorités, rejoignez un centre d'accueil.

À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :

- Protégez-vous et votre habitation.
- Coupez les alimentations en électricité et en gaz.
- Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.

VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Ne circulez pas dans une zone inondée. Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

APRÈS

- Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.
- Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.
- Aérez et désinfectez les pièces.

LES SECTEURS EXPOSÉS

La commune présente une faible vulnérabilité aux inondations.



LE RISQUE TEMPÊTE

Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des **vents forts à violents** se produisent sur une large zone géographique.

Ce phénomène peut avoir des **conséquences graves sur la population, les biens** (chutes d'objets divers (toitures, cheminées, grues, chapiteaux, etc.), détérioration des lignes électriques et de communication, perturbation des réseaux de transports, etc...) **et l'environnement** (déforestation, perte d'infiltration des sols et augmentation du risque d'inondation...).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

-  Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (mobilier de jardin, objets divers).
-  Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).
-  Fermez les portes et les volets.
-  Dans la mesure du possible, rentrez chez vous.

PENDANT

-  Dans la mesure du possible restez chez vous.
-  Évitez tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.
-  N'intervenez pas sur les toitures.
-  Ne vous promenez pas en forêt ou sur le littoral.
-  Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

APRÈS

-  Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.
-  Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE FEUX DE FORÊTS

Un incendie de forêt est un feu non maîtrisé qui se propage sur une étendue boisée. D'origine naturelle ou accidentelle, il peut se produire toute l'année, mais la période estivale est la plus propice. La **propagation de l'incendie** est principalement déterminée par **le type de végétation** (les landes, le maquis et la garrigue sont les formations végétales les plus exposées), **les conditions météo (vent fort, forte chaleur) et le relief**.

L'IMPORTANCE DU DÉBROUSSAILLEMENT

La prévention du risque incendie est la meilleure garantie de protection de votre habitation en cas de feu de forêt. Vous êtes ainsi amenés à respecter les obligations de débroussaillage (au minimum 50 mètres autour de votre habitation*) et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du Code forestier).

Le débroussaillage vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir voire stopper la progression du feu.

* La zone de débroussaillage est modulable en fonction du milieu environnant. Pour plus d'information, contactez la DDTM.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

-  Débroussailliez autour des habitations et le long des voies d'accès pour garantir la plus grande sécurité de votre habitation. N'accrochez pas à la maison des réserves de combustibles.
-  Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine...).
-  Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

PENDANT

SURPRIS PAR UN DÉPART DE FEU :

-  Informez les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112).
-  Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation ; arrosez les abords.
-  Fermez les volets, portes et fenêtres ; calfeutrez-les avec des linges mouillés.
-  Fermez les vannes de gaz et produits inflammables.
-  Ne vous approchez pas d'un feu de forêt ; ne sortez pas sans ordre des autorités. Dans la nature, éloignez-vous dos au vent en vous dirigeant sur les côtés du front de feu.
-  Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.
-  Évitez d'utiliser votre véhicule.
-  N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité.
-  Écoutez la radio (France Info, France Bleu).

APRÈS

-  Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.
-  Aérez les pièces.

LES SECTEURS EXPOSÉS

Forte **vulnérabilité** aux feux de forêt avec la présence de bois de pins.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

-  Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige, en salant les trottoirs (évitiez de stocker la neige dans les avaloirs et fossés pour ne pas gêner l'écoulement des eaux lors du redoux).
-  Évitez de circuler ; en cas d'obligation de déplacement, munissez-vous d'équipements spéciaux.
-  Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre.
-  Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE NEIGE / VERGLAS

Les **chutes de neige** et les phénomènes de verglas ou de pluies verglaçantes sont consécutifs à des précipitations qui se produisent lorsque les températures sont négatives ou proches de 0°C.

Elles peuvent entraîner la **formation de phénomènes glissants** sur les trottoirs et le réseau routier et une augmentation de poids sur les bâtiments et les infrastructures.

Ce phénomène a possiblement des **conséquences graves pour la population** (hypothermie, risque de fractures liées aux sols glissants, risque lié aux chutes de branches et toitures, etc.), **les biens et la vie quotidienne** (chutes des lignes électriques, perturbations des réseaux de transport, effondrement des toitures, chutes de branches...).

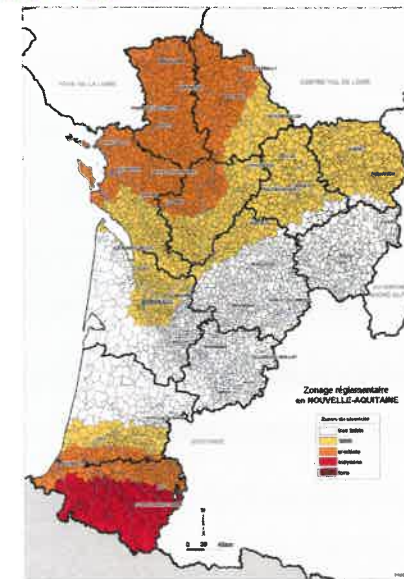


LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme, ou tremblement de terre, est une **secousse du sol due aux mouvements des plaques tectoniques**.

Selon leur intensité et leur durée, les séismes peuvent causer **des dégâts importants et mettre en danger des vies** ainsi que générer des pertes économiques et des difficultés de communication.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Abritez-vous loin des fenêtres.



Après la secousse, **coupez les réseaux, ne fumez pas.**



À l'extérieur, éloignez-vous des constructions, lignes électriques.



Dès que vous le pouvez, **rejoignez un point de rassemblement.**

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

-  Quittez rapidement les bâtiments.
-  Gagnez un point haut pour vous mettre hors de portée du danger.
-  Fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée.

LES SECTEURS EXPOSÉS



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Le risque mouvement de terrain est consécutif à un **ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique**. On en distingue plusieurs types : glissement de terrain, chutes de blocs, érosion du littoral, effondrement, coulée de boue, retrait-gonflement des argiles.

Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de succession de périodes de gel/dégel.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Confinez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Ne fumez pas. Évitez les gestes pouvant provoquer une flamme ou une étincelle.

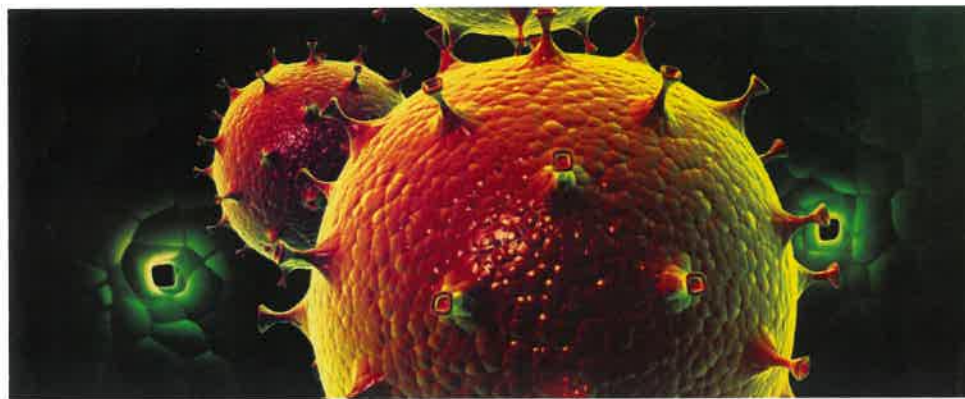
LES SECTEURS EXPOSÉS

Présence de la RN 10 qui génère un flux de transports de matières dangereuses.



LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le risque T.M.D. est consécutif à un accident impliquant un **transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations** (gazoduc, oléoduc, pipeline, etc.). Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement liées aux phénomènes induits : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique, voire la combinaison de ces phénomènes.



LE RISQUE PANDÉMIE

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Respectez les mesures d'hygiène recommandées (lavage régulier des mains, port du masque dans les lieux publics, distanciation physique etc.).



Évitez les contacts avec les personnes malades et/ou les animaux infectés. Si vous êtes/ou avez été en contact avec une personne malade, isolez-vous et faites vous tester.



Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.



En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, **appelez votre médecin traitant ou le 15.**

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Le risque pandémie désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à grande échelle en contaminant l'homme.

Il peut avoir des conséquences graves sur la population, pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades (exemple du COVID 19).



LE RISQUE CANICULE

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool).



Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermez les volets le jour.



Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (**diurnes et nocturnes**) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures **aux normales saisonnières du département concerné**. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de canicule ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires...) pour les **biens et la vie quotidienne** (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées...).



LE RISQUE GRAND FROID

Le risque de Grand Froid est lié à la survenue de températures atteignant des **valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières du département concerné et s'étalant sur plusieurs jours**. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes météorologiques dangereux : formation de verglas et de glace, chutes de neige, pollution atmosphérique etc.

Ces périodes de Grand Froid ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (hypothermie, aggravation des pathologies et des maladies infectieuses, intoxication par le monoxyde de carbone...) **les biens et la vie quotidienne** (gel des réseaux électrique, des conduites d'alimentation, coupure de la circulation ferroviaire, aérienne, etc.).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Protégez vos canalisations et compteur d'eau.



Évitez de vous déplacer.



Limitez les efforts physiques et les activités à l'extérieur.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.



Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, composez le 115 (n° d'urgence).

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

NOTES PERSONNELLES

ÉCOLE & JEUNESSE

Fêtes de Pâques

Les membres bénévoles de la bibliothèque de BÉDENAC, ont organisé à l'occasion des fêtes de Pâques, au bénéfice des enfants un goûter animé avec des jeux.

Cinq enfants présents ont dégusté les bonbons, découpé des dessins et réalisé des collages.

La municipalité remercie ces deux bénévoles, Mme CAUSSE Jacqueline et Mme BLONDEAU Marie-France pour leur engagement.



VIE ASSOCIATIVE

Médaille ministérielle

Le 06 mai 2025 à SALLES SUR MER, Mme Marie-Françoise BOUTIN s'est vue décerner la médaille ministérielle de bronze de la jeunesse des sports et de l'engagement associatif.

C'est le résultat de nombreuses années de bénévolat au sein du comité des fêtes de BÉDENAC et même encore aujourd'hui avec l'organisation cette année de l'animation autour de l'arrivée de Anne d'Autriche dont elle est l'instigatrice.

Sincères félicitations à la récipiendaire.



Comité des fêtes de Bédénac 2025

Fête à BÉDENAC du week-end du 14 juin 2025.

Les deux jours des 13 et 14 juin 2025 ont vu des animations proposées aux administrés.

A l'initiative de Mme BOUTIN Françoise, la société S2M de MONTGUYON a proposé un spectacle de qualité sur le thème de l'arrivée d'Anne d'Autriche à BÉDENAC en carrosse et en tenue d'époque. Anne d'Autriche étant représentée par Mme COURTES Anne-Laure.

Au programme, défilés, danses médiévales, spectacle de feu, pièce de théâtre, tir à l'arc, manège à chevaux et dépôt de gerbe à l'église de la Nativité de la Sainte Vierge de BÉDENAC.



La veille un concours de belote a été organisé par M. SANCHEZ Eric pour les amateurs de cartes avec une distribution de lots remis aux participants.

La municipalité remercie toutes les personnes qui de près ou de loin ont œuvré pour faire vivre ces événements sur ces deux jours, et sans qui rien ne serait possible.



Le comité des fêtes sous la présidence de M. TABUTEAU Michel, son bureau avec Mme PARGADE Chantal, FANIEZ Sigrid et tous les bénévoles ont encadré cette belle prestation par un repas sur la place de la guinguette.

Un concours de pétanque s'est tenu sur le parking de la place du cimetière grâce à l'amicale des pins et sa présidente Mme BRUNETEAU Marie-France qui a récompensé la meilleure équipe.



Club de Yseishindo

5 promus ceintures orange au club de Yseishindo sur la commune de BÉDENAC. La municipalité met à sa disposition sa salle des fêtes le lundi soir de 19H à 20h30 et sa salle de Chierzac le samedi matin de 9H à 10h pour permettre les pratiques internes et externes des arts martiaux.

Le concept inspirant nourrit un esprit collectif tout en améliorant les performances individuelles sportives. Les pratiquants de Qe-Gong nourrissent le bien être de santé, sous couvert de notre instructeur Christian qui dirige les deux activités. Venez nombreux pour découvrir et pratiquer. Inscription possible auprès du 0788557346 ou directement en Mairie de BÉDENAC.

Depuis la rentrée, le club s'est étoffé avec la présence de trois nouveaux adhérents.



Majorettes

Défilé de majorettes le dimanche 18 mai 2025 sous un beau soleil.

Mme ARCHAMBEAU Isabelle présidente de l'association des majorettes de « La Lune d'or » a organisé un concours sur la place de la guinguette avec 5 autres associations de majorettes qui ont défilé dans les rues de BÉDENAC et offert une prestation de qualité à tous les spectateurs.

Etaient présentes :

- Les bâtons de l'estuaire de SAINT GENIS DE SAINTONGE.
- Les Phénix de ST AULAYE
- Les Rochal' Twirl de LA ROCHE CHALAI
- Les majorettes de SEGONZAC
- La lune d'or de CLERAC
- Les marin's major de LAGORCE

Un vif remerciement à tous les participants.



Balade 10 km

Le 17 mai 2025, une balade organisée par la CDCHS sur le territoire de BÉDENAC a vu la participation d'une vingtaine de personnes présentes.

Ce circuit prévu sur une distance de 10 kms, s'est révélé être un peu plus long que prévu mais réalisé sous un beau soleil.

Avec sur le circuit, la visite du lavoir, des anciens fours avec l'aimable autorisation de son propriétaire M. VIGNAUD Bernard, de la scierie du même nom, puis de la SCEA DELAFORGE au domaine de la Poste agrémentée d'un historique de la ferme ainsi que du processus de préparation des asperges.

Merci aux propriétaires qui ont aimablement ouvert leurs portes aux visiteurs pour faire connaître le tissu économique de ce territoire.

Repas de chasse

Samedi 19 juillet 2025 au bord du Meudon.

Repas de chasse annuel organisé en bord de rivière par l'ACCA de BÉDENAC. 130 convives ont apprécié le menu mis en place par tous les bénévoles qu'il faut remercier pour cette organisation avec en entrée des moules spécialement préparées par M. Rémy DANIAUD.

Après l'apéritif, les traditionnels discours du président M. Michel MIREBEAU et du Maire de la commune M. Alain LAPARLIÈRE ont accueilli les participants qui ont profité de ce cadre idyllique avec une belle météo. La tombola a permis à d'heureux gagnants de repartir avec des lots ou de les déguster sur place avec les hôtes.



Un couple de cyclotouristes venant de MESCHERS SUR GIRONDE qui passait par BÉDENAC s'est arrêté à la guinguette avant de se diriger vers LYON. Il leur a été offert le couvert par les membres de l'ACCA pour leur plus grand plaisir, synonyme d'accueil et d'échange convivial. Ce couple est reparti avec un excellent souvenir de BÉDENAC, lui rappelant que notre territoire conserve toujours ses traditions.

BRAVO aux organisateurs et participants pour cette belle journée qui s'est déroulée dans la bonne humeur.



Bienvenue chez nous

17 balades et rencontres dans nos villages

GRATUIT

BÉDENAC 17 mai - 9h30
10 km

Renseignements et inscription :
Office de tourisme de Haute-Saintonge
05 17 24 03 47
bit.ly/Balades_BCN

Repas du club des Aînés Anne d'Autriche

Le club des Aînés Anne d'Autriche, sa présidente Mme GALAND Martine et son bureau ont organisé le **14 décembre 2024** à la salle des fêtes de BÉDENAC un repas pour les adhérents.

La salle complète a été l'occasion de passer un moment convivial, de danser et d'écouter les chansons de l'artiste qui s'est produit sur scène.



Toutes nos félicitations pour cet agréable moment et cette association dynamique qui organise des concours de belote le mardi et des lotos le mercredi avec en complément le jeu du tarot pour les volontaires qui veulent s'excuser.

Tous ceux qui veulent s'inscrire à ces moments ludiques sont les bienvenus et peuvent s'adresser à sa présidente ou la Mairie.



Repas des aînés

Le **12 janvier 2025**, le repas des aînés organisé par la municipalité s'est tenu cette année à la salle des fêtes de BÉDENAC. Environ 70 convives étaient présents, pour passer un après-midi de fête animé par la Compagnie FANTASMAGIC.

Le repas concocté par Mme ARNOUIL Katia a régalié les papilles pendant que la troupe de spectacle des Soeurs DONOU du cabaret l'Ange Bleu à GAURIAGUET l'animait avec rythme.



INFOS PRATIQUES

Escadron Départemental de sécurité routière à La Rochelle

Le 4 décembre 2024 sur l'aire de repos Est de BÉDENAC, un contrôle des véhicules a été organisé par l'EDSR de la Charente-Maritime (Escadron Départemental de sécurité routière à LA ROCHELLE) avec le concours de la DREAL et des Douanes.

Il s'agissait de procéder à la régularité des temps de conduite, des documents d'accompagnement des marchandises, de la pesée, du dépassement sur la RN 10 interdit aux plus de 3,5T.

De nombreuses infractions ont été constatées par les services de l'État qui oeuvrent au quotidien pour sécuriser les axes routiers du département.



Association intermédiaire

Besoin d'un coup de main, d'un soutien ? Faites appel à nous !

Que vous soyez particulier ou professionnel, l'association V.I.E (Vouloir l'Insertion et l'Emploi) est là pour vous simplifier la vie !

Particuliers, profitez de réductions d'impôts jusqu'à 50% pour toutes vos tâches du quotidien : ménage, jardinage, petits travaux, garde d'enfants de + de 3 ans, aide aux seniors (sauf toilette, levés...)... Nos équipes dévouées s'occupent de tout, vous n'avez plus qu'à nous appeler !

Professionnels, renforcez votre équipe en un clin d'oeil. Ouvriers, manutentionnaires, employés qualifiés... Faites nous part de vos besoins, on vous trouve les bras qu'il vous faut ! En tant qu'employeur, nous prenons en charge tous les aspects administratifs, vous n'avez plus qu'à vous concentrer sur votre activité.

Des services sur-mesure, des contrats en règle et un suivi attentionné de nos collaborateurs.

Laissez-vous chouchouter, c'est notre spécialité !

MONTENDRE : 05.46.49.29.66 - MONTGUYON : 05.46.04.08.69 - JONZAC : 05.46.48.14.01



Médiation familiale



Udaf
Charente-Maritime
UNIS POUR LES FAMILLES

médiation
familiale

Vous vivez un désaccord, une situation conflictuelle, liée à votre séparation ou une reconstitution familiale, avec votre adolescent, ou un parent

- On ne se comprend plus, on arrive plus à se parler !
- Comment je peux rester en lien avec mon enfant, quand je le vois moins ?
- Mon enfant de 14 ans refuse de me voir, comment faire ?
- Nous ne voyons plus nos petits enfants, que pouvons nous faire ?

L'Udaf de Charente-Maritime vous propose un espace de médiation familiale pour renouer le dialogue, gérer des situations conflictuelles, trouver ensemble des solutions : communication intrafamiliale, droit de visite, résidence de l'enfant, relations parents-enfants, famille recomposée, succession...

Comment se déroule la médiation ?

La médiatrice familiale, professionnelle spécialisée et diplômée d'état, vous accompagne en toute confidentialité et impartialité dans la recherche de solutions adaptées.

Après un entretien d'information, gratuit, individuel ou conjoint, notre service de médiation vous propose des séances de médiation familiale.

Notre convention avec la CAF vous permet de bénéficier d'un tarif réglementé et adapté à vos revenus (Barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales).

médiation
familiale

L'Udaf propose d'autres services aux familles :

Espaces rencontres parents-enfants

Médiation pour aidants & aidés

www.udaf17.fr



Demande de renseignements ou prise de rendez-vous :

UDAF de Charente-Maritime
5 rue du Bois d'Huré - 17140 LAGORD

Secrétariat
Tel. : 05 46 98 26 41
Mail : mediationfamiliale@udaf17.fr



Secteurs d'intervention :

- UDAF : 5 rue du Bois d'Huré - 17140 LAGORD
- UDAF : 18 rue des Oeillettes - 17100 SAINTES
- Lycée ENILIA : Avenue François Mitterrand - 17700 SURGERES
- Cabinet paramédical : 60 rue d'Aligre - 17230 MARANS
- EHPAD : 18 Rue Valpastour - 17220 SAINT MEDARD D'AUNIS
- Saint Martin de Ré : Mairie - 17410 SAINT MARTIN DE RE
- TREMA - Fondation Robert : 11 chaussée du Calvaire - 17400 ST JEAN D'ANGELY
- Jonzac : Résidence Philippe - Bât A - 38 rue Mozart - 17500 JONZAC



Sacs transparents

La Dotation de sacs transparents 30 litres pour la collecte des ordures ménagères résiduelles à partir de 2025 :

La CDCHS va doter gratuitement les administrés du territoire, comme déjà fait pour les sacs jaunes, de sacs transparents de 30 litres, ils seront destinés à remplacer les sacs noirs achetés par les ménages. Cette mesure se veut incitative et responsabilisante pour réduire ce flux qui nous coûte tous très cher (Flux impacté par la taxe générale des activités polluantes TGAP).

• **Pourquoi des sacs transparents ?** En Haute-Saintonge, l'objectif est de rappeler que les biodéchets, comme les restes alimentaires, doivent être déposés dans des composteurs et non dans les sacs

d'OMR. L'introduction de ces sacs permet une vérification visuelle rapide du contenu, favorisant un tri de qualité.

• **Un dispositif incitatif pour commencer (mais surveillé)** Dans un premier temps, l'utilisation des sacs transparents sera incitative, laissant aux habitants le temps de s'adapter et de finir leur stock de sacs noirs. Cependant, en cas d'abus répétés, comme l'absence de tri total, un refus de collecte pourrait être appliqué. Ce dispositif vise à responsabiliser les usagers tout en accompagnant la transition vers une gestion plus durable.

- **Qu'est-ce qui va dans le sac transparent ? Les déchets résiduels** (ceux qui ne peuvent ni être recyclés, ni être compostés) : Déchets d'hygiène à usage unique (protections hygiéniques, couches, cotons, litières, brosse à dents, rasoirs jetables), Petits objets cassés non recyclables et non valorisable en déchèterie (verre et assiette cassés), Essuie-tout ou mouchoirs sales, Sacs d'aspirateur. Textiles : bornes à textile
- **Qu'est-ce qui ne va pas dans le sac transparent : Les biodéchets** : direction le composteur !, les **recyclables** : à déposer dans les bacs ou sacs jaunes, les **bouteilles en verre, pots et bocaux** : à déposer dans les colonnes à verre, les textiles : à déposer dans les colonnes à textile en sac, Les

déchets dangereux : piles, ampoules, ou produits chimiques, à déposer en déchèterie, les **médicaments** : retour en pharmacie ou déchetterie.

• **Pour quels bénéfices concrets ? Réduction des déchets enfouis** : En triant mieux, la part de déchets valorisés augmente, on réduit les déchets mal orientés (coût de traitement très élevé). **Promotion du compostage** : Le tri des biodéchets permet de les transformer en compost et ils reviennent enrichir les sols. **Efficacité accrue du service de collecte et pédagogie immédiate** : Les opérateurs peuvent rapidement détecter les anomalies, rendant le système plus efficace. La transparence encourage les bons comportements.

L'ACTU

GESTION DES DÉCHETS 2024 - 2025



DÈS AUJOURD'HUI

Le **MEMO TRI** est de retour et la **recette du compost** est arrivée !



Retrouvez les deux documents sur le site de la Haute-Saintonge

Retrouvez les informations sur la gestion des déchets et vos jours de collectes sur l'**appli citoyenne**



NOTRE HAUTE-SAINTONGE

A PARTIR DU 01 JANVIER 2025

En déchèterie, pour proposer le meilleur service, les conditions d'accès évoluent :

x24

Passages par an



LA CARTE DE DÉCHÈTERIE EST OBLIGATOIRE

La dotation gratuite de **sacs transparents** pour les ordures ménagères résiduelles sera effective pour inciter au tri et permettre le contrôle du contenu

C'EST LA FIN DU SAC NOIR !

TRANSPARENT

SACS DE 30L POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS



POUR COMPOSTER, SUIVEZ LA RECETTE !



www.haute-saintonge.org

Annuaire

ANGOT Jordan - AJ AMÉNAGEMENT EXTERIEUR



8, Terres de Bourg,
17210 Bédénac
06 45 16 48 89
Jordan.angot@hotmail.com

Armada XVII - Atelier de couture



4 Avenue des Pins,
17210 Bédénac
06 60 65 48 54
05 17 24 53 10

BUISSON Corine



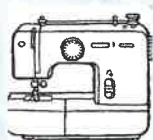
7, Route des Martres,
17210 Bédénac
06 51 04 64 86
buibui33@hotmail.fr

Caroline Coiffadom



17210 Bédénac
06 50 87 11 53
Site Internet : <https://adomicilecoiffure.jimdofree.com/>

Couturesque



Atelier de couture
4 Avenue des Pins,
17210 Bédénac
06 60 65 48 54

Domaine De La Poste



1 Domaine de La Poste,
17210 Bédénac
05 46 04 41 57

DUB AUTO Garage



1 Impasse Moulin de
Bernin, 17210 Bédénac
06 45 24 21 15
garage.dubauto@gmail.com

FEYTIT LÉGUMES



Vente fruits et légumes
28 Avenue Anne
d'Autriche, 17210 Bédénac
06 60 12 77 88

L'ARÔMA PIZZA



28 Avenue Anne d'Autriche,
17210 Bédénac
05 46 48 22 42
laromapiZZa17@gmail.com
Site Internet : <https://www.laromapiZZa.fr/?locale=fr-FR>

La boutique du Grand Barail

1 impasse du Grand
Barail, 17210 Bédénac
06 30 25 35 55

LALANDE Tristan



22 Avenue Anne d'Autriche,
17210 Bédénac
06 31 64 00 14
cabinetdebedenac@gmail.com

M.E.E. Électricité générale et MultiServices



2 Impasse du Moulin de
Bernin, 17210 Bédénac
06 02 72 24 01
philnecro32@gmail.com

PHYLOSOPHIE BEAUTÉ



2 Impasse du Moulin de
Bernin, 17210 Bédénac
06 03 99 31 60
moreauanne00@gmail.com

Amicale Pétanque des Pins



19, Av Anne d'Autriche,
17210 Bédénac
05 46 04 42 84
plaize.sylvie0696@orange.fr

QI GONG Art de santé



Impasse de l'École,
Chierzac,
17210 Bédénac
07 88 55 73 46

Sporting Club Bédénac Laruscade



06 22 91 80 39
06 18 14 68 23
j.ouly@hotmail.fr

Yiseishindo



Avenue Anne d'Autriche,
17210 Bédénac
07 88 55 73 46

Amicale des aînés Anne d'Autriche

19 Avenue Anne d'Autriche,
17210 Bédénac
06 19 55 35 37
amicaledesaines17210@orange.fr

Association Scolaire Culturelle et Sportive du RPI BÉDENAC CHEPNIERS POLIGNAC

Ecole Publique -
Le Bourg,
17210 Chepniers
06 15 17 72 16
ascsbdenacchepnierspolignac@gmail.com

COMITÉ DES FÊTES

19 Avenue Anne d'Autriche,
17210 Bédénac
06 07 21 79 53
michel.tabuteau@wanadoo.fr

Coup De Pouce Avenir

11 Route des Martres,
17210 Bédénac
07 68 41 23 72
asso.coupdepouceavenir@gmail.com

HABITANTS, CURISTES, VACANCIERS... TOUS CONCERNÉS

GESTION DES DÉCHETS
Communauté des communes
de la Haute-Saintonge

TRIONS
PARTOUT
SORT ON THE GO



NEW !

Le sac transparent

Pour remplacer les sacs noirs,
la Communauté des communes de
Haute-Saintonge fournit gratuitement
de nouveaux sacs aux habitants.

> Rendez-vous en mairie pour
récupérer vos sacs !



Dans le sac jaune

TOUS LES
EMBALLAGES
SE TRIENT !

> Rendez-vous en mairie pour récupérer vos sacs !



Le compost

Cette année,
APPRENNONS
À COMPOSTER

nos restes de repas et autres déchets
organiques, pour alléger les poubelles.

> Résidents ? Récupérez votre composteur
gratuit rapidement en mairie ou déchèterie sur
présentation de votre badge.

LES COLLECTES

Toute l'année, je respecte le calendrier des collectes !
Pour garder les villes et points d'apports propres, je dépose mes poubelles la veille des ramassages.

Calendrier des collectes disponibles sur le site www.haute-saintonge.org
et sur l'application Notre Haute-Saintonge



MEMO TRI EN HAUTE-SAINTONGE



À TRIER

EMBALLAGES



TOUS LES PAPIERS

TOUS LES EMBALLAGES
EN PLASTIQUE

TOUS LES PETITS
EMBALLAGES
EN CARTON

TOUS LES EMBALLAGES
EN MÉTAL
Y COMPRIS LES DOSETTES

BIEN VIDÉS, NON LAVÉS, NON EMPILÉS
→ APLATIR LES BOUTEILLES EN PLASTIQUE
SUR LE SENS DE LA LONGUEUR

À TRIER

VERRE



EMBALLAGES EN VERRE
BOUTEILLES, POTS, BOCAUX
ET FLAcons EN VERRE

BIEN VIDÉS, NON LAVÉS,
PAS DE VAISSELLE

À TRIER

TEXTILES



VÊTEMENTS, CHAUSSURES
PAR PAIRE ET LACETS LIÉS,
LINGE, MAROQUINERIE
(MIS DANS UN SAC)

À JETER

ORDURES
MÉNAGÈRES
RÉSIDUELLES



DÉCHETS D'HYGIÈNE, TISSUS
ET VAISSELLE CASSÉE

À COMPOSTER



RESTES DE PRÉPARATION DE REPAS, RESTES DE REPAS, SACHETS DE THÉ/FILTRES À CAFÉ
ET VÉGÉTAUX EN PETITE QUANTITÉ

Ajoutez 50% de matières sèches (bruyère de végétaux) pour un bon compost

À TRIER

DÉCHÈTERIES

Accès avec badge



BOIS, CARTONS, DÉCHETS VERTS, DÉBLAIS ET GRAVATS,
ENCOMBRANTS, MÉTAUX, ÉLECTRONIQUES, MOBILIER, PILES, BATTERIES,
DÉCHETS TOXIQUES ET JOUETS, COQUILLES D'HUITRES

Demandez votre badge
au service déchets

UN DOUTE ?

Retrouvez toutes les règles de tri en
téléchargeant gratuitement l'appli
mobile **NOTRE HAUTE-SAINTONGE**



LOI AGEC :
INTERDICTION DE JETER LES
BIODÉCHETS DANS LES ORDURES
MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
DEPUIS LE 1^{er} JAN. 2024

CONTACT 05 46 48 78 34 service-om@haute-saintonge.org
www.haute-saintonge.org

DÉCHÈTERIES

Communauté des communes de la Haute-Saintonge

Horaires : 9h00 - 12h20 et 14h00 - 17h20

Toutes les déchèteries sont fermées le dimanche et les jours fériés.

N'oubliez pas votre carte pour
votre passage en déchèteries



24
passages/an

	CONTACT	LUNDI	MARDI	MER.	JEUDI	VEN.	SAM.	DIM.
ARTHENAC	Les Fonts Blanches 17520 Arthenac 05.46.49.79.90	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✗
LORIGNAC	Les Terriers des Caves 17240 Lorignac 05.46.70.13.96	✗	✓	✓	✓	Horaires d'été ✓ *du 1/04 au 30/09, ouverte le vendredi	✓	✗
GUITINIÈRES	6, Rte de Pont Richaud 17500 Guitinières 05.46.48.32.81	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
MONTENDRE	4, Rte de Corignac ZI du Lézard 17130 Montendre 05.46.49.08.78	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
ST-AIGULIN	10 Rte de Montguyon 17360 St-Aigulin 05.46.70.43.64	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✗
PONS	Les Rocs 17800 Pons 05.46.94.18.19	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
CLERAC	Le Bois Rousseau 17270 Clérac 05.46.04.03.38	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗
BAIGNES*	16340 05.45.79.19.24	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✗
CHATEAUBERNARD*	16100 05.32.18.88.88	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗

* Accès réservé aux communes limitrophes.



**POUR TOUT
COMPRENDRE
DE LA GESTION
DES DÉCHETS**
en Haute-Saintonge

**CONSULTEZ
NOTRE SITE
WEB**



avec toutes les
informations
nécessaires et
les calendriers
de collecte.

